

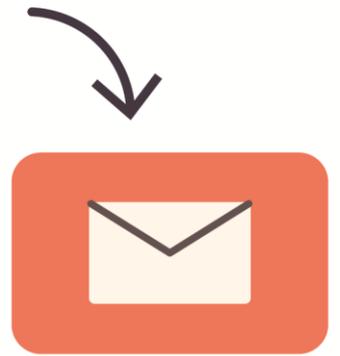
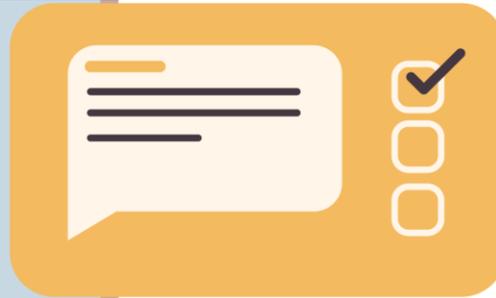
# BULLETIN

Bulletin Municipal de Lesches  
n° 2020/02  
Décembre 2020

## DYSFONCTIONNEMENT INTERNET

Vous êtes nombreux à vous plaindre de faibles débits internet ainsi que de nombreuses pannes et dysfonctionnements, le tout étant préjudiciable à vos activités tout particulièrement en cette période de télétravail.

Malheureusement, cette situation risque de perdurer car le réseau ADSL n'est plus une priorité pour les opérateurs et tous les efforts sont concentrés sur le déploiement de la fibre.



**Pas simple de télé-travailler quand internet ne fonctionne pas...**

## DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE SUR LESCHES... OÙ EN EST-ON ?

Le déploiement de la fibre est une priorité pour la commune et fait l'objet d'un suivi très serré. De nombreuses démarches ont déjà été entreprises.

Cependant nous dépendons d'un schéma national qui est pris en charge, dans notre cas, par un syndicat mixte « Seine et Marne numérique ».

Le lancement des études techniques préalables est en cours pour notre commune et une réunion de démarrage a eu lieu le jeudi 10 décembre 2020.

Nous aurons plus de visibilité sur ce déploiement lorsque toutes ces études seront terminées (2eme trimestre 2021). Un planning précis des travaux sera alors communiqué à la commune, sachant que les dates sont déjà annoncées sur 2022.



## EDITO

Dans ce second bulletin de l'année, avec une nouvelle présentation à l'image du site internet, nous vous proposons un numéro riche en informations reflétant les six mois qui viennent de s'écouler.

Pour la plupart d'entre nous, cette période ne fut pas un long fleuve tranquille. La pandémie de la Covid-19 a bouleversé nos vies : anxiété, absence de relations sociales, perte ou maladie d'un proche... De nouvelles habitudes se sont imposées à nous comme le télétravail, l'usage accru de la téléphonie pour échanger avec nos amis et nos familles... avec souvent, malheureusement, leur lot de difficultés de connexion. Il nous faudra encore quelques mois de patience pour voir le déploiement de la fibre arriver sur Lesches (prévision pour 2022), ce qui nous permettra de bénéficier de meilleures conditions d'accès au réseau.

Les promenades dans les espaces boisés et agricoles, identité de notre village, constituent une vraie oxygénation ! Alors que nous apprécions tous de pouvoir profiter de notre environnement, il est important de rappeler que le respect des espaces naturels est indispensable ! Ces espaces ne sont pas seulement destinés à nos loisirs, mais abritent également une population animale et végétale qu'il convient de protéger.

La rentrée de septembre fut un moment phare du plan de mesures mis en place par le gouvernement. Enfin, les enfants, les enseignantes et le personnel communal du périscolaire ont pu réintégrer les écoles en respectant un protocole sanitaire fort heureusement, moins strict qu'au mois de juin.

Grâce à l'assiduité de nos services municipaux et à l'engagement de mon équipe, le quotidien de ces derniers mois a pu être géré sans faille. Certains chantiers comme celui de l'école, la fermeture de la route de Montigny, l'adaptation d'une partie de l'éclairage public aux normes environnementales, l'étaiement de l'église... ont été menés à bien. Le dossier de sauvegarde de l'édifice suit son cours : les plans et les études techniques étant réalisés nous pouvons lancer les marchés publics ainsi que les demandes de subventions.

Malgré les incertitudes des jours à venir, nous devons rester positifs ! Réinventons notre façon de consommer, de travailler, de voyager, de pratiquer nos loisirs... ces fêtes de fin d'année seront peut-être moins fastueuses, les réveillons moins pantagruéliques ? En tout état de cause, la Covid-19 nous a fait prendre conscience que les petits plaisirs les plus simples peuvent aussi nous remplir de joie et de bonheur..

*Joyeuses fêtes*  
*Christine Gilbert*

Maire de Lesches



# BIENTÔT LA PREMIERE TRANCHE DE TRAVAUX

## TRAVAUX

### RESTAURATION DE L'ÉGLISE Notre Dame de l'Assomption

Depuis quelques années, nous avons remarqué que l'inclinaison du clocher s'accroissait. Même si ce «penchant» est la signature de notre église et qu'il ne date pas d'hier (des cartes postales anciennes le prouvent), il a été décidé en 2016 d'étudier le phénomène de plus près. Des témoins ont été posés entre le clocher et la nef et le résultat fut sans appel : le clocher se sépare du bâtiment principal, occasionnant fissures extérieures, intérieures et des infiltrations provoquant des chutes de corniche (d'où sa fermeture au public en février 2020).

Devant l'urgence de la situation différentes études, notamment de sol, ont été menées sous la direction d'une architecte du patrimoine. Il en est ressorti que les fondations du clocher sont insuffisantes et se sont affaïssées avec le temps (mouvement des sols, circulation F. Delachapelle, passage de réseaux ...). De plus, son ancrage dans la nef a quasiment disparu du fait de travaux antérieurs mal réalisés, ayant pour conséquence le risque certain - un jour - d'écroulement.



Depuis la séparation de l'Église et de l'État en 1905, les églises sont entièrement à la charge des collectivités. Leur entretien, vu l'importance des bâtiments, représente des dépenses considérables pour nos petites communes, ce qui explique que beaucoup disparaissent faute de moyens.

**Le Conseil Municipal de Lesches a néanmoins fait le choix de programmer les réparations préconisées par les différents bureaux d'études, afin de sauver ce patrimoine villageois auquel tous les Leschois sont attachés**, quelle que soit leur croyance ou religion. De plus notre église renferme l'œuvre exceptionnelle de Nicole Michigan et autres mobiliers classés Monuments Historiques (MH), en danger de disparition si rien n'est fait.

**Dans un premier temps des mesures conservatoires ont été prises** : dépose de certaines parties de fresques pour la mise en place d'étais en charpente afin de soutenir la voûte principale de la nef, et diverses protections pour le mobilier.

Ensuite, un Marché Public sera lancé d'ici la fin de l'année, puis le montage d'un Contrat Rural (Département/Région) afin d'obtenir les subventions indispensables au financement partiel des travaux.

**La première tranche de travaux dite « tranche ferme » sera lancée au printemps 2021** : elle consistera **dans la dépose de la partie supérieure du clocher, le renforcement des fondations en sous – œuvre, la reconstruction du clocher à l'identique mais en matériaux plus légers, et le renforcement de la charpente.**

Cette première tranche de travaux devrait durer une petite année et donc prendre fin début 2022.



## **AMENAGEMENT DE L'ACCES PMR (personnes à mobilité réduite) à l'école Marcel Pagnol**

Cet été, les portes de la garderie et des deux classes donnant sur l'extérieur ont été remplacées par de nouvelles huisseries à grands battants. En partie subventionné par l'Etat, cet aménagement nous permet de répondre à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, qui prévoit que les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ces accès PMR permettent à tout le monde, sans distinction, de pouvoir accéder à l'école, y circuler et prendre part aux diverses manifestations scolaires.

Pour rappel, cet aménagement vient clore les travaux de rénovation précédemment menés : peintures, toiture, éclairage à LED, stores...





## ECLAIRAGE DU PARKING DU STADE ET DE L'INTERSECTION LESCHES / CHALIFERT

Le lampadaire du parking du stade est installé. Equipé d'un système de détection, il déclenche l'éclairage à l'approche de personnes ou de véhicules.

En parallèle, le candélabre du carrefour de Chalifert a été modifié de manière à s'harmoniser avec ceux de l'avenue Charles de Gaulle.



## POLLUTION LUMINEUSE

### Limitons notre impact

En application des Lois Grenelle I et II (2009/2010) et de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (2016), le ministère a pris le 27 décembre 2018 un arrêté relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses. Cet arrêté a été légèrement corrigé par celui du 29 mai 2019.

**L'objectif de ce texte est d'encadrer les pratiques d'éclairage en France, afin qu'elles soient cohérentes avec les objectifs environnementaux**

**d'aujourd'hui tout en alliant sécurité et visibilité des personnes.**

**Cet arrêté de régulation de l'éclairage nocturne est important.**

L'objectif principal de l'arrêté du 27/12/2018 est de protéger, chaque nuit, le ciel et la biodiversité des nuisances lumineuses, quelles que soient leurs origines.

**En effet, l'éclairage artificiel nocturne impacte la biodiversité (phénomènes d'attraction /**

répulsion, fragmentation des habitats, modification des rapports proies/prédateurs, désorientation, etc.) et la qualité du ciel nocturne (halo lumineux au-dessus des villes).

**De plus, la pollution lumineuse a aussi de possibles impacts sur la santé humaine.** Elle est suspectée de dérégler l'horloge biologique, d'altérer le système hormonal et notamment la sécrétion de mélatonine, hormone qui affecte le sommeil, la reproduction, le vieillissement...

L'éclairage nocturne entraîne par ailleurs une forte consommation d'énergie. Il représente aujourd'hui 19% de la consommation électrique mondiale ce qui équivaut environ à 6% des émissions de gaz à effet de serre.

## LESCHES : DES BONNES PRATIQUES À ADOPTER

La commune souhaite agir en adoptant certaines pratiques

permettant de limiter les impacts de l'éclairage sur la biodiversité ainsi que sur la santé humaine, tout en limitant la consommation électrique et ses émissions de gaz à effet de serre.



*Rabattre la lumière vers le bas et diminuer le nombre de lampadaires permettrait d'éclairer plus pertinemment.*

### Lesches s'engage dans des actions de réduction de la pollution lumineuse :

- **En diminuant la surabondance d'éclairage par abaissement de l'intensité lumineuse.**  
L'avenue Charles de Gaulle, dont les candélabres ont récemment été équipés de nouvelles lanternes LED, plus économiques à l'usage et présentant un flux lumineux orienté vers le sol, voit son éclairage public baisser d'intensité aux heures creuses de la nuit. A l'instar des rues Paul Marchal et François Delachapelle, le centre village bénéficie maintenant d'un éclairage réduit de 22h00 à 06h00.
- En favorisant, pour les projets à venir, l'utilisation de luminaires dont le flux est orienté vers le sol et la mise en place de nouvelles technologies plus économiques à l'usage.
- En planifiant l'installation, sur les prochaines liaisons douces, de détecteurs de présence.

## BAISSE DE L'ECLAIRAGE ET (IN)SECURITE

La baisse d'intensité ou l'extinction de l'éclairage public aux heures creuses de la nuit ne transforme pas les communes en jungle urbaine.

Les bilans affichés par les services de sécurité montrent même une baisse des vols de véhicules et des dégradations. De plus, les plaintes pour agression physique nocturne et les accidents de la route ne sont pas plus fréquents la nuit.

A Lesches, les ampoules LED qui équipent les candélabres ne permettent pas une extinction totale des lumières. Mais le sujet reste intéressant tant en matière de préservation de

l'environnement et de la santé humaine, qu'en matière d'économie. C'est pourquoi il nous semble important de montrer que les études menées tendent à prouver la non augmentation des délits en cas d'extinction totale de l'éclairage.

Plus de 12 000 communes passent déjà la nuit dans le noir en France, sans augmentation de la délinquance et pour le plus grand bonheur de la faune et de la flore, gravement perturbées par la pollution lumineuse. Mais aussi pour le plus grand bonheur des riverains concernés, qui constatent généralement une baisse des cambriolages. « Les cambrioleurs ont besoin de trouver un chemin de repli, ce

qui est plus compliqué à trouver en l'absence d'éclairage », observe un gendarme interrogé.

Ce sont les bienfaits au niveau de la sécurité routière qui sont observés par d'autres. Le procédé permet de réduire la vitesse des automobilistes qui ont tendance à rouler moins vite lorsqu'il y a moins de lumière.

Le matériel utilisé à Lesches nous permet, dans un premier temps, de baisser l'intensité lumineuse. De nouvelles technologies d'ampoules sont actuellement à l'étude auprès des fabricants pour une compatibilité avec l'extinction programmée des lampadaires.

Affaire à suivre...

## ROUTE DE MONTIGNY = MAINTENANT UNE LIAISON DOUCE

La route dite de Montigny est à l'origine un simple chemin vicinal empierré destiné à l'exploitation des terres de Montigny et à une liaison du hameau de Montigny vers les « hauts » de Lesches. Goudronné sans renforcer la structure dans les années 70 pour le rendre « carrossable », il n'était emprunté que par les riverains.

Avec l'urbanisation du secteur, en particulier d'Esblly, il est devenu un barreau de liaison de plus en plus emprunté pour rejoindre rapidement la RN 3. N'étant pas fait pour une telle circulation, (y compris de poids lourds), il est apparu nécessaire de s'interroger sur son devenir, particulièrement en termes de sécurité vu son état fortement dégradé. L'éventualité de sa réfection s'est posée afin de prévenir d'inévitables accidents dont la responsabilité incomberait au Maire de la commune de Lesches. **Pour une réfection pérenne au regard de la fréquentation, nécessitant la reprise à minima de la structure et des accotements,**



**Aucun devis n'était inférieur à 200 k€, entièrement à la charge de Lesches, au bénéfice d'usagers en majorité extérieurs à la commune...**

Afin de préserver cette petite route pleine de charme, nous pensions naïvement qu'une restriction de circulation réservée aux riverains et le rebouchage de quelques ornières permettraient d'éviter des dépenses que notre budget ne pouvait pas assumer. Civisme, où es-tu ? ...

**Il a donc été décidé de la fermer totalement et définitivement à la circulation. Cette décision n'a pas été dictée uniquement par les circonstances mais aussi par la volonté de se doter d'espaces protégés destinés à la promenade familiale et à l'observation en toute tranquillité**



**et sécurité depuis le «promontoire de Montigny», de nos espaces ruraux : vues sur la Marne, les fermes historiques de Platry et Montigny, les prés du Refuge, l'Espace Naturel du Marais de Lesches et la découverte de notre territoire, le tout s'inscrivant dans le cadre du schéma directeur des liaisons douces de Marne et Gondoire.**

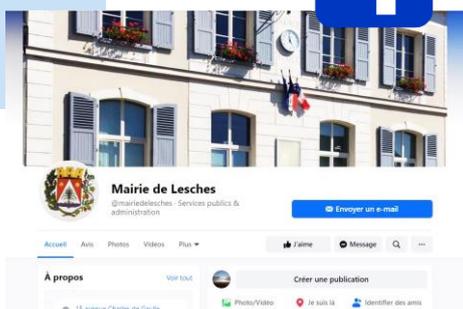
Des barrières seront installées prochainement à la place des plots béton. Elles seront ouvertes en cas d'inondation de la RD 89.



## LA MAIRIE DE LESCHES SUR FACEBOOK

Ne passez plus à côté des informations importantes ! Avec sa page Facebook, la mairie de Lesches se lance dans « l'information push », c'est à dire l'information qui vient directement à l'internaute.

Quel est l'intérêt de cette nouvelle page Facebook ? Délivrer aux Leschois les informations communales de manière simple et rapide. Les parutions de nos communications papier ne sont pas suffisamment régulières pour délivrer les informations quotidiennes, En vous connectant sur la page Facebook de la mairie de Lesches, vous disposerez de l'ensemble des informations importantes en temps réel. Et si vous êtes abonné, c'est l'information qui viendra directement à vous en s'affichant sur votre mur d'actualité !



<https://www.facebook.com/mairie.ledesches/>



## COVID-19... LA VIE CONTINUE !

La municipalité a assuré, durant le début du confinement, le maximum de ce qu'elle pouvait faire : en participant notamment aux différents dispositifs mis en œuvre par l'intercommunalité de Marne et Gondoire, par la Région Ile de France, par l'association Les Bouts'Choux... en aidant ceux qui en avaient besoin, en proposant et distribuant des masques à un moment où il était difficile de s'en procurer, et encore aujourd'hui en équipant l'école primaire de masques pour enfants.

Elle a bien sûr également veillé à faire respecter les consignes sanitaires de sécurité imposées par le gouvernement. Outre les gestes barrières et l'utilisation de gel hydroalcoolique, le nettoyage et la désinfection systématique des lieux publics est assurée, notamment à l'école.

La Covid-19 est l'affaire de tous. Votre implication quotidienne est nécessaire à sa jugulation et sa disparition. Pour autant la vie continue, avec des adaptations qui nous ont poussés à nous réapproprier le temps qui passe, à revoir nos priorités et profiter des espaces de liberté qui restent accessibles. Cette crise nous a fait prendre conscience que nous faisons partie d'un ensemble économique et social qu'il est primordial de préserver.

## LE QUOTIDIEN A L'ECOLE EN PERIODE DE COVID-19



### RENCONTRE AVEC MARIE MANUELA ET FREDERIQUE

Leurs missions / assurer l'accueil des enfants, l'animation, l'hygiène et l'assistance aux enseignantes.

En ces temps de déconfinement partiel, après une deuxième vague de contamination, les agents communaux chargés du périscolaire et de l'accompagnement aux enseignantes (Atsem) ont avec beaucoup de bienveillance, de détermination et de courage, assuré leurs missions.

Elles ont accepté de répondre à nos questions :

### Comment s'est passée cette rentrée scolaire?

Malgré l'absence de Manuela, remplacée par Madeleine, la rentrée s'est bien passée, avec la mise en place de règles particulières d'accueil des enfants et de leurs parents : un seul parent autorisé pour le premier jour de rentrée....

A signaler qu'il n'y a pas eu de pleurs, les enfants se sont très bien adaptés au rituel de lavage des mains plusieurs fois dans la journée, ainsi qu'à côtoyer les adultes masqués.



### **L'organisation du protocole n'a pas été trop compliquée ?**

On a poursuivi l'organisation mise en place en juin, par les enseignantes et la mairie. Les classes ont chacune leur entrée/sortie pour éviter le brassage des enfants. En garderie, il y a 2 lots de jeux / livres / crayons : un pour le matin et l'autre pour le soir, ce qui respecte les 24 h de pause entre deux utilisations. Les enfants du primaire portent le masque.

### **Comment ont été mises en place les mesures du protocole ?**

La mairie a acheté les produits et équipements recommandés par le protocole de l'Education Nationale. Nous nettoyons régulièrement les poignées de porte, nous aérons autant que possible

les locaux. Pour la cantine et les récréations, nous respectons les 2 groupes de classe.

### **Avez-vous eu des craintes quant à l'accueil des enfants ?**

Nous n'avons pas eu de craintes particulières, mais cela nous est arrivé de faire des tests si nous avons des cas 'contact'.

Nous étions heureuses de pouvoir accueillir tous les enfants, et non plus des groupes restreints comme c'était le cas en juin. Déjà que les enfants n'ont pas pu se retrouver lors du spectacle de fin d'année, cela aurait été désolant de recréer des groupes de quelques enfants.

### **Quel est le point le plus difficile de votre journée de travail ?**

C'est le port du masque du matin au soir....mais on s'adapte !

### **Comment ressentez-vous le comportement des enfants ?**

Il font preuve d'une grande adaptabilité et vivent normalement.

### **Que retirez-vous de positif de cette période?**

Au quotidien, il y a moins de rhume, gastro et autre petite maladie de l'automne, et donc moins d'absences. Dommage que la Covid ne tue pas les poux !

## **DISTRIBUTION DE DOUCEURS AUX LESCHOIS DE 65 ANS ET PLUS**

Chaque année, la commune offre aux Leschois de 65 ans et plus la possibilité de participer à un déjeuner de Noël. En raison de la situation sanitaire, l'annulation de ce repas a malheureusement dû être actée.

« Il est malgré tout important de perpétuer les traditions », explique Christine Gibert, maire de Lesches. Il n'était pas question de s'arrêter à la suppression de ce moment convivial et festif.

C'est ainsi qu'en cette fin d'année 2020 débute auprès des séniors la distribution de boîtes de chocolats de la maison Délices et Chocolats (Saint Germain), accompagnées d'une bouteille de champagne. Ces douceurs, nous l'espérons, permettront aux destinataires de patienter jusque l'année



prochaine pour se réunir à nouveau autour du repas communal de fin d'année.



## DES AIDES ONT ÉTÉ MISES EN PLACE POUR LES ENTREPRISES

**COVID-19...**

### QUELLES AIDES FINANCIERES POUR MON ENTREPRISE IMPACTEE PAR LA CRISE ?

Le Gouvernement et différentes collectivités ont mis en place plusieurs aides financières pour faire face aux conséquences de la crise économique : report de paiement de factures, prêt de trésorerie garanti par l'Etat, remises d'impôts directs, mise en place du chômage partiel, etc...

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a participé financièrement pour aider les entreprises du territoire en abondant le fonds Résilience Île-de-France et Collectivités à hauteur de 320 000 euros.

Ce fonds est redistribué aux entreprises en difficulté économique sous forme d'une avance remboursable à taux zéro. Sa demande s'effectue uniquement via la plateforme numérique de la Région : <https://www.iledefrance.fr/espace-media/fondsresilience/>

#### Qui y a droit ?

- Les entreprises et micro-entreprises (quel que soit le statut : entreprise individuelle, indépendant, profession libérale), jusqu'à 20 ETP (Equivalent Temps Plein), de tous secteurs
- Les entreprises de l'ESS, à partir de 1 salarié et sans maximum d'effectif, de tous secteurs,
- Les entreprises de l'hôtellerie, restauration, tourisme, événementiel, divertissement et bien être, jusqu'à 50 ETP.

#### Quels montants ?

Le montant et la durée du remboursement et du différé sont fonction du nombre de salariés calculé en équivalent temps plein :

- 10 000 € maximum pour les structures sans salarié, remboursable sur 4 ans maximum dont 18 mois de différé maximal,
- 50 000 € maximum pour les structures de un à dix salariés au plus, remboursable sur 5 ans maximum dont 24 mois de différé maximal,
- De manière dérogatoire, jusqu'à 100 000 € pour une structure de plus de 10 salariés, remboursable sur 6 ans maximum dont 24 mois de différé maximal.

### CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

**Sans public en raison des consignes sanitaires,** Madame le Maire et ses adjoints se sont réunis au cimetière pour déposer une gerbe et rendre hommage à tous les Morts pour la France.

Vous remarquerez sur les photos l'abondance de fleurs, principalement sur des tombes parfois oubliées. Merci à Thierry LARSONNEUR pour cette pensée et son action.





## VIE LOCALE

### ESPACES VERTS

#### INTERRUPTION ANNUELLE DU RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

La dernière collecte des déchets verts a eu lieu le lundi 30 novembre dernier. En période hivernale, cette collecte communale s'interrompt. Elle reprendra dès le printemps 2021.

Nous vous rappelons que dans l'intervalle les déchetteries de Marne et Gondoire restent ouvertes et vous accueillent gratuitement sur présentation de votre badge ou d'un justificatif de domicile.

#### N'OUBLIEZ PAS DE TAILLER VOS HAIES !

Dans différents points du village, plusieurs haies privées ont une tendance à retrouver leur état sauvage. Certaines d'entre elles débordent sur les trottoirs, gênant le passage des piétons.

En empiétant sur l'espace public, cela pose des questions de stricte sécurité. Il est donc demandé aux propriétaires de ces haies de bien vouloir en assurer la taille.

De surcroit, avant l'arrivée des grands froids, la période est parfaitement adaptée. Bonne coupe !

### RAMASSAGE DES SAPINS DE NOEL



**Un ramassage municipal des sapins de Noël vous est proposé le lundi 11 janvier 2021 au matin.**

Pour en bénéficier, nous vous remercions de déposer vos sapins sur le trottoir, devant votre maison.

**ATTENTION : les arbres seront déposés en compostière – par conséquent, NE PAS UTILISER DE SAC A SAPIN et les SAPINS FLOQUÉS SONT INTERDITS.**

### SACS DE DENEIGEMENT A DISPOSITION A LA MAIRIE

Les personnes désireuses de récupérer un sac de sel de déneigement pour leur trottoir sont priées de se faire connaître à l'accueil de la mairie.



## MARAICHER et ROTISSERIE... Allons-nous pouvoir poursuivre l'expérience ?

N'oubliez pas de rendre visite tous les mardis soirs, de 18h00 à 19h30, au maraîcher et à la rôtisserie installés devant l'église.....Il en va de la poursuite de ce petit marché, qui a besoin de ses clients pour poursuivre ses activités !



## DATES DES PROCHAINS ENCOMBRANTS

Le mardi 9 mars 2021

Le mardi 14 septembre 2021



Image par mollyroselee de Pixabay

## SAISON DE CHASSE 2020/2021

Selon l'Office National des Forêts (ONF), « la chasse est partie prenante de la gestion durable des forêts, car elle contribue à la conservation des écosystèmes forestiers et au développement de leur biodiversité ». Ne laissant personne indifférent, la chasse, au-delà des passions qu'elle suscite, est une composante essentielle pour préserver ou restaurer l'équilibre forêt/gibier, enjeu crucial de la gestion durable des espaces boisés.

**A Lesches, la saison de chasse se déroule du 4 octobre 2020 au 28 février 2021.**

Bien qu'elle soit restreinte en période de confinement, des journées exceptionnelles sont malgré tout organisées de manière régulière.

Pendant cette saison de chasse, promeneurs, randonneurs, cavaliers, cyclistes... et chasseurs se partagent le même espace. Nous invitons chacun à être attentif à la signalisation mise en place : panneaux, rubalises, voies d'accès coupées... Les espaces boisés ne sont jamais totalement parcourus, laissant plusieurs espaces disponibles pour les activités de loisirs et de détente.

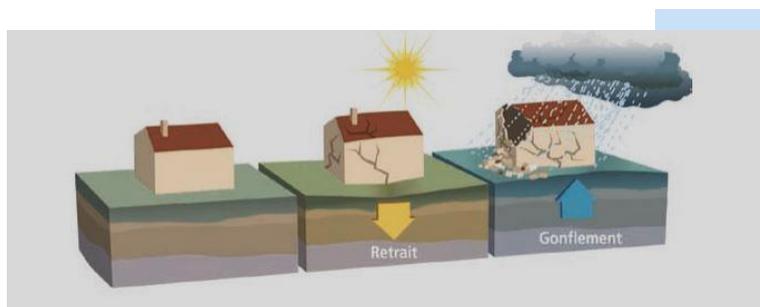
**A noter : les bois de Lesches sont majoritairement des espaces privés. Des chemins communaux sont aménagés et mis à disposition des promeneurs, qui doivent s'y tenir. Les chiens doivent impérativement être tenus en laisse, notamment pour la préservation de la faune (période de reproduction, de nidification, de migration...) mais également en prévention des incidents.**

## LE PHENOMENE DE « RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES » EST LA CAUSE DE NOMBREUSES FISSURES SUR LES MAISONS

**VIE LOCALE**

### «RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES» EN SEINE ET MARNE : ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE POUR L'ANNEE 2020 ?

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles (RGA), bien que non dangereux pour l'homme, engendre chaque année sur le territoire français des dégâts considérables aux bâtiments. En effet, le matériau argileux présente la particularité de voir sa consistance se modifier en fonction de sa teneur en eau. Dur et cassant lorsqu'il est asséché, un certain degré d'humidité le fait se transformer en un matériau plastique et malléable.



Les maisons individuelles sont particulièrement vulnérables à ce phénomène. L'indemnisation des dommages induits par le RGA est en France le second poste d'indemnisation aux catastrophes naturelles.

De ce fait, la commune a adressé aux services de la Préfecture une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour l'année 2020.

**Si vos maisons présentent des fissures dues à ce phénomène, il ne vous reste que quelques jours pour vous manifester.**

**Il suffit dans un premier temps, que les administrés impactés par le RGA se signalent en mairie pour qu'on puisse les informer, courant 2021, si le statut de catastrophe naturelle a été reconnu. Ils auront alors 10 jours pour déposer leur dossier auprès de leur assurance.**

Pour se signaler en mairie, nous vous remercions d'adresser un mail à l'adresse suivante : [accueil@mairie-lesches.fr](mailto:accueil@mairie-lesches.fr).

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle n'est pas automatique. Par exemple, il n'a pas été reconnu en 2019 pour la Seine-et-Marne. Toutefois, rien n'empêche de présenter les dossiers et de tenter notre chance pour 2020 !

## QUELQUES GESTES SIMPLES SUFFISENT À RENDRE UN VILLAGE AGRÉABLE À VIVRE

### CIVISME

## ENTRETIEN DES TROTTOIRS

La commune de Lesches adhère depuis quelque temps déjà au « Zéro Phyto » et, à ce titre, n'utilise plus de désherbants chimiques. De ce fait, vous pouvez voir apparaître sur vos trottoirs quelques herbes indésirables.

Bien sûr, les services techniques assurent l'entretien régulier de l'ensemble de nos voiries et massifs. Mais, dans l'intervalle de leurs passages, les « mauvaises herbes » affichent parfois une croissance très rapide et peuvent donner un aspect négligé à notre village.

**Nous rappelons par conséquent que chaque administré est responsable de l'entretien des espaces situés devant chez lui. Cela implique que chacun doit apporter sa contribution en entretenant sa partie de trottoir et caniveaux.**

## STOP AUX DEPOTS SAUVAGES

La prolifération anarchique des épaves et des dépôts illégaux de déchets constitue une nuisance pour l'environnement et porte atteinte à l'harmonie et à la qualité des espaces naturels.

Un dépôt illégal est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. Il représente une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication... et provoque des nuisances visuelles et olfactives.

**Les dépôts de déchets sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975, mais ils font toujours partie de notre paysage** bien que la totalité des déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants...) dispose aujourd'hui de filières de collecte appropriées.

**Ce genre d'incivilité est inacceptable... Gare aux sanctions !**



L'article L. 541-3 du code de l'environnement permet au maire qui constate l'abandon de déchets d'informer leur producteur des faits qui lui sont reprochés, ainsi que des sanctions qu'il encourt. Il peut mettre en demeure le producteur des déchets de prendre les mesures nécessaires pour en assurer l'élimination dans un délai déterminé. **Si cette mise en demeure reste infructueuse, il peut appliquer les sanctions administratives prévues : la consignation, l'astreinte, l'exécution d'office ou l'amende qui peut aller de 1 500 € à 150 000 €.**

## MARNE ET GONDOIRE

### CHANGEMENT DE PRESIDENCE AU SIETREM



@Olivier Desaleux



Christian Robache, maire de Montévrain, a été élu Président du SIETREM, syndicat des ordures ménagères auquel Lesches adhère. Nous lui adressons toutes nos félicitations.

Il était, pour le scrutin, opposé à Michel Gérès, maire de Croissy Beaubourg, Président sortant et candidat à sa succession.

Il convient de remercier Michel Gérès pour l'action importante qu'il a menée au sein du syndicat pendant de nombreuses années.

Il reste aujourd'hui à Christian Robache d'entreprendre les évolutions nécessaires dans le cadre du développement, en particulier technique, de ce syndicat intercommunal d'une importance déterminante pour la vie quotidienne des habitants de toute la région.

### MARCHE DE NOEL EN LIGNE : J'ACHETE LOCAL !

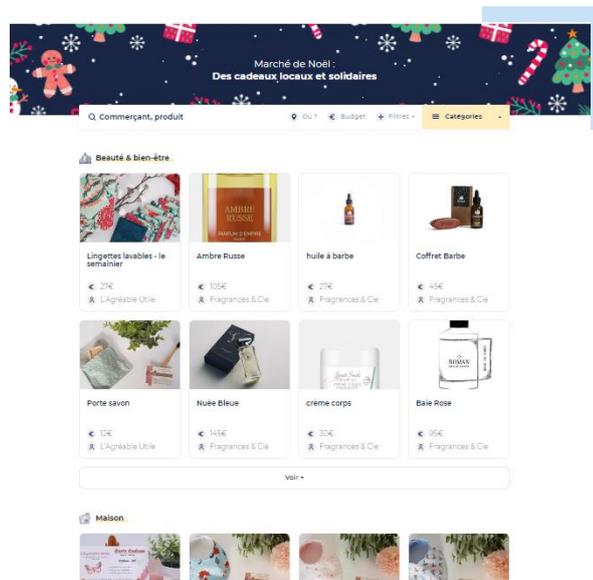
Seine-et-Marne Attractivité, avec le concours actif de l'Office de Tourisme, est heureux de vous annoncer la

#### **mise en ligne du marché de Noël digital de Marne et Gondoire**

qui offre la possibilité à chacun d'acheter local auprès d'une trentaine de commerçants, créateurs et producteurs du territoire.

Les chalets seront virtuels dans notre marché de Noël digital mais cadeaux, joie d'offrir et sourires échangés sont bien réels !

<https://coq-trotteur.com/fr/marneetgondoire>





**OUVERT A TOUS LES LESCHOIS**

**DU 15 DECEMBRE 2020  
AU 15 JANVIER 2021**

En cette période de Noël et à défaut du marché organisé chaque année par le Conseil des Jeunes, annulé pour cause de mesures sanitaires exceptionnelles, la commune de Lesches organise un concours photographique gratuit et ouvert à tous les Leschois, sur le thème de

**« Un Noël à Lesches »**

(voir règlement du concours sur le site internet de la mairie).

## EXTRAIT DU REGLEMENT

### Règlement à retrouver sur le site internet de la mairie

#### ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

La participation est libre et gratuite, ouverte à tous les Leschois, amateurs ou professionnels. Pour la participation des mineurs, il est demandé une autorisation signée du représentant légal (parent ou tuteur). **Le participant devra adresser deux photographies maximum, sur le thème de Noël.**

#### ARTICLE 3 – MENTIONS OBLIGATOIRES DE PARTICIPATION

Pour être validé, chaque fichier photographique devra impérativement être accompagné des mentions :

- Nom et prénom de l'auteur.
- Coordonnées postales de l'auteur.
- N° de téléphone et mail de l'auteur.
- La mention « j'autorise la mairie de Lesches à reproduire cette photographie pour les besoins de valorisation du concours photo 15 décembre 2020/15 janvier 2021 ».
- La mention « j'ai pris connaissance du règlement du concours et j'accepte les conditions de participation ».

#### ARTICLE 4 – CONDITIONS TECHNIQUES

L'envoi des fichiers numériques s'effectue directement par mail ou encore par un serveur de gros fichiers (Drive, Cloud, Drop Box,..) à l'adresse [accueil@mairie-lesches.fr](mailto:accueil@mairie-lesches.fr) :

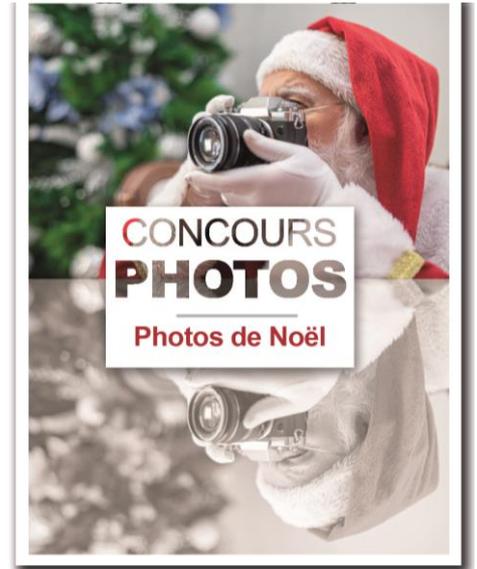
- Les fichiers acceptés sont les jpg, png et tif.
- Les photographies réalisées avec un drone ne sont pas acceptées.
- Les photos doivent avoir été prises sur la commune de Lesches
- Les fichiers ne devront pas être retouchés, ni comprendre un quelconque montage ou surimpression, en dehors de l'optimisation classique de la lumière, des contrastes et de la couleur.

#### ARTICLE 7 – PRIX DU CONCOURS 2020

Les gagnants du concours remporteront un bon cadeau : d'une valeur de 100 € pour le premier, de 60 € pour le deuxième et de 40 € le troisième.

#### ARTICLE 8 – PUBLICATION DES RÉSULTATS

Le résultat du concours sera communiqué sur le site [www.mairie-lesches.fr](http://www.mairie-lesches.fr) le 1<sup>er</sup> février 2021.



1



Je prends des photos sur le thème de « Un Noël à Lesches ».

2



J'envoie 2 photos maximum par email à l'adresse [accueil@mairie-lesches.fr](mailto:accueil@mairie-lesches.fr)

3



Les 3 gagnants remportent un bon cadeau !



## BREVES DE LESCHES



### Tirées de faits réels et de l'Histoire du village...

*Le mercredi 2 juin 1734, à l'audience auprès de l'huissier du tribunal seigneurial de la Baronnie de Coupvray et de Lesches.*

sur Madeleine Gronon, la femme de Jean Gervais. Et Madeleine Gronon, dos à terre, tenait sa belle-sœur Marguerite par les cheveux pour se défendre. »

Pourquoi dites-vous que Madeleine Gronon se défendait de Marguerite Roger ?

- **Jeanne** : Car l'autre était sur elle, voyons ! Et qu'en plus la Madeleine avait le visage tout en sang ! Et même que Charlotte Charpentier, la femme de Toussaint Chaulin le jardinier, a bien aperçu du pignon de sa maison la Marguerite, portant une pierre à la main et poursuivant la Madeleine. Nul doute qu'elle l'aura frappée en pleine tête avec son caillou !

- **L'huissier** : Pouvez-vous l'affirmer ? Avez-vous vu cela, quant à vous ?

- **Jeanne** : Non, non, ça, je ne l'ai pas vu de mes yeux. En revanche, la fin de la dispute, ça j'en suis bien témoin. Je peux vous la raconter, et dans tous ses détails, sergent !

- **L'huissier** : N'en faites pas trop, Jeanne Musquet... Venez-en aux faits et au terme de notre affaire.

- **Jeanne** : Aaah, mais le dénouement, le dénouement de la querelle... justement !

- **L'huissier (agacé)** : Et bien quoi le dénouement ? Que s'est-il passé à la fin ?

- **Jeanne** : C'est qu'il a bien fallu qu'on les sépare, sinon la première allait tuer la seconde... ou bien le contraire, qui sait ? Là-dessus, heureusement que la femme du cabaretier\* a accouru pour les départager ! Mais c'est qu'elle a eu fort à faire !... et savez-vous comment, sergent ?

- **L'huissier (souple)** : Dites-moi donc, puisque nous y sommes.

- **Jeanne** : Avec un couteau de cuisine, sergent ! Elle fut obligée de couper les cheveux à la Marguerite pour les séparer toutes les deux... avec un couteau de cuisine !

\* **cabaretier** : établissement où l'on servait autrefois à boire et à manger.

”  
L'huissier : (relisant à voix-haute la déposition de son témoin assigné)

- Vous vous nommez Jeanne Musquet, vous êtes âgée de trente-deux ans et vous êtes la femme de Louis Haby, manœuvre de son état et demeurant à Lesches. C'est bien ça ?

- **Jeanne** : Oui, c'est cela. C'est moi, Jeanne Musquet, et personne d'autre.

- **L'huissier** : Bien. Revenons sur les faits maintenant... Vous déclarez : « Hier, vers les sept heures du soir, j'allais récupérer un cochon qui m'appartenait et qui vagabondait dans la cour du cabaretier\* de Lesches. Je vis alors Marguerite Roger, la femme de Robert Gronon, assise



**Epilogue** : Jean Gervais déposa une requête auprès du bailli de Coupvray et de Lesches, le bailli étant la plus petite juridiction locale, afin d'obtenir réparation de la blessure infligée au visage de sa femme, Madeleine Gronon. Il demanda, en dédommagement, à la partie adverse, à savoir Robert Gronon, de lui verser « la somme de cinquante livres par forme de provision alimentaire » (équivalant environ à six cents euros).

**Raconté par : Tristan Gouraud**

Source : La Grangée de l'Histoire



Par : Tristan Gouraud

En l'an 1849, Auguste Hildebrand, fondeur à Paris, s'engage auprès du maire de Lesches, Louis Antoine Gronon, représentant ladite commune :

- Le Sieur Hildebrand fournira une cloche d'un poids de 411,50 kilos, à raison de trois francs le kilo,
- Il reconstruira la charpente du beffroi, pour un prix de 1421 francs, suivant le devis préétabli,
- Il reprendra ce faisant la cloche cassée, au prix de deux francs le kilo en déduction sur la somme des 1421 francs.

(NDLR : Pour permettre la résolution du problème, nous admettrons que la précédente cloche, nommée Marie par les paroissiens et bénie en 1715, avait un poids exact de 305 kilos. Nous n'avons en réalité pas de données historiques à ce sujet.)

De son côté, la commune s'engage à payer au Sieur Hildebrand :

- La somme de 815,50 francs, dans le mois suivant la réception et la mise en place de la cloche, dont 80 francs pour solder les ouvriers employés aux travaux,
- La somme de 300 francs comme solde de tout compte, pour garantir de la casse de la cloche, à régler un an, jour pour jour, après la signature de l'accord passé entre les deux parties.

**Quel est le montant total dont la commune de Lesches devra s'acquitter auprès du fondeur Hildebrand ?**

Réponse : 3 161 francs

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES

TABOURIN Léa le 12/09/2020  
 PUEYO Charline le 18/09/2020  
 VINCENT Camille le 08/11/2020

### DECES

FERET Patrice le 16/08/2020  
 VERMEERSCH Gisèle le 12/09/2020  
 HULOT Jean le 17/09/2020  
 DE ALMEIDA PINHO Alberto le 13/10/2020  
 DELALLEAU Robert le 03/11/2020  
 DI TINNO Maria le 20/11/2020

## NUMEROS UTILES

### SANTE

#### Pompiers

18

#### Samu

15

#### SOS Médecins

08 25 33 36 15

#### Hôpital de Meaux

01 64 35 38 38

#### Hôpital de Marne la Vallée

01 60 10 61 10

### SECURITE

#### Police

17

#### Gendarmerie d'Esblly

01 60 04 20 43

### SERVICES COMMUNAUX

#### Mairie de Lesches

01 60 43 81 98

#### Urgence Mairie de Lesches

07 86 39 87 99

#### Ecole de Lesches

01 60 43 88 50

#### Ecole de Jablines

01 60 43 87 52

Comité de rédaction / création :

Christine Gibert, Patrick Davourie, Cathya Khetal, Alain Kolopp

Imprimé par nos soins sur papier recyclé. Dépôt légal de la publication décembre 2020